



*La poursuite d'un droit plus juste se définit avant tout comme un combat  
pour la reconnaissance et le respect.*



COMMISSION DU DROIT DU CANADA  
LAW COMMISSION OF CANADA

*rapport annuel 1998-99*



*Orienter*.....2

Qu'est ce que la justice et pourquoi devrait-on s'y intéresser ?



*Partager* .....6

La quête de la justice est l'affaire de chacun et chacune d'entre nous.



*Exprimer*.....12

La promotion d'un droit plus juste et accessible constitue un des aspects fondamentaux de notre mandat.



*Commissaires* .....18

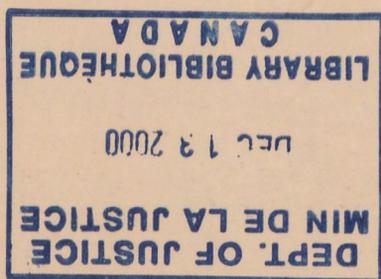
*Membres du Conseil consultatif* ....19

*Rapport de gestion*.....20

*État des résultats d'exploitation*.....21

*Publications*.....24

*Remerciements*.....25



*La Commission du droit du Canada a pour  
mission d'engager les Canadiens et  
Canadiennes dans la réforme du droit,  
afin de s'assurer qu'il soit pertinent, dynamique,  
efficace, juste et également accessible  
à tous et à toutes.*



Roderick A. Macdonald

Président

Montréal (Québec)

Nathalie Des Rosiers

Vice-présidente

London (Ontario)

Gwen M. Boniface

Commissaire

Orillia (Ontario)

Alan G. Buchanan

Commissaire

Belfast (Île-du-Prince-Édouard)

Stephen Owen, c.r.

Commissaire

Victoria (Colombie-Britannique)



### *Orienter*

*Un des aspects essentiels de notre mission est d'insuffler un enthousiasme accru pour la justice dans les débats publics sur la réforme du droit.*

Qu'est ce que la justice et pourquoi devrait-on s'y intéresser? La justice est la boussole dont la société se sert pour orienter les politiques qu'elle énonce sous forme de lois. Elle incarne les aspirations et les réalisations de la société dans son ensemble. Un des aspects essentiels de notre mission est d'insuffler un enthousiasme accru pour la justice dans les débats publics sur la réforme du droit.

De nos jours, beaucoup de gens se plaignent du fait que le droit ne protège pas suffisamment les valeurs auxquelles ils sont attachés. Souvent, ceux et celles qui ont le plus besoin du secours de la loi constatent qu'elle leur offre peu de réconfort. Le législateur leur semble parfois distant et indifférent. Les procès sont souvent coûteux, interminables et formalistes. Beaucoup n'ont pas les moyens de consulter un avocat ou un notaire.

Nous nous sommes donnés pour tâche d'aborder ces questions. Nous nous sommes efforcés de susciter l'intérêt des citoyens et citoyennes et d'encourager leur participation en ce qui concerne la réforme du droit en leur donnant l'occasion d'exprimer leur passion pour la justice. Cette passion nous aidera à maintenir le cap et à ne jamais perdre de vue notre objectif de créer un système juridique qui

*Ni les préceptes  
juridiques séculaires,  
ni les dernières  
croisades populaires  
en vue de la réforme  
du droit ne devraient  
nous empêcher de  
poursuivre notre  
réflexion pour inventer  
de nouvelles façons  
de concevoir un droit  
plus juste.*

répond aux besoins et aux attentes des Canadiens et Canadiennes.

Les recherches que nous avons menées au cours de l'année écoulée nous ont permis de mieux comprendre comment cette quête de la justice pouvait se traduire par une nouvelle philosophie et une nouvelle conception du droit. La recherche de nouvelles perspectives et de nouveaux concepts ne constitue évidemment qu'un point de départ. La poursuite d'un droit plus juste se définit avant tout comme un combat pour la reconnaissance et le respect.

Parce que nous croyons que la réforme du droit est l'affaire de tous et de toutes, nous avons essayé d'être attentifs à la façon dont les Canadiens et Canadiennes vivent la justice quotidiennement. De nos jours, les gens sont davantage prêts à remettre en question la légitimité de certains principes fondamentaux que le droit a longtemps

tenus pour acquis. Les mutations profondes que connaissent la société et l'économie remettent en cause la façon dont le droit définit bon nombre de rapports interpersonnels au sein de la famille, du milieu de travail et de la collectivité. Il nous est nécessaire de mieux comprendre les forces qui président à ces changements, ainsi que les divers outils juridiques qui permettent d'y réagir.

Ce n'est pas seulement le fond du droit qui est source de préoccupation. Force est de reconnaître que la procédure n'est pas toujours adaptée à l'évolution d'une société pluraliste. Même lorsqu'ils s'entendent sur les objectifs généraux que le droit cherche à promouvoir, les citoyens et citoyennes se sentent souvent mis à l'écart lorsqu'il s'agit de choisir les

*Les recherches que nous avons menées au cours de l'année écoulée nous ont permis de mieux comprendre comment cette quête de la justice pouvait se traduire par une nouvelle philosophie et une nouvelle conception du droit.*





moyens de mettre en œuvre les principes qu'il sous-tend. Les principes qui sont ancrés dans les concepts traditionnels risquent de causer des injustices parce qu'ils sont désormais perçus comme ayant une portée trop large ou trop étroite. Nous avons essayé de définir nos projets comme une recherche des grands principes qui devraient inspirer le droit. Notre but est d'axer la réforme du droit sur les enjeux fondamentaux et de formuler des recommandations qui répondent directement aux questions de principes soulevées.

Le droit fait le pont entre les institutions officielles et les moyens mis en œuvre pour assurer une société

*Les mutations profondes que connaissent la société et l'économie remettent en cause la façon dont le droit définit bon nombre de rapports interpersonnels au sein de la famille, du milieu de travail et de la collectivité.*

ouverte et démocratique et pour protéger les valeurs incarnées dans la vie de tous les jours. Il offre aux gens des mécanismes qui leur permettent d'insister pour que les pouvoirs publics respectent ces valeurs, ainsi que des modèles qui leur permettent de témoigner de ces valeurs dans leur propre vie. Le législateur, les tribunaux et les juristes peuvent jouer un rôle important pour renouveler le droit, mais leur point de vue doit toujours être tempéré par

celui des citoyens et citoyennes. Ni les préceptes juridiques séculaires, ni les dernières croisades populaires en vue de la réforme du droit ne devraient nous empêcher de poursuivre notre réflexion pour inventer de nouvelles façons de concevoir un droit plus juste.

L'attitude parfois « moralisatrice » du droit envers des comportements qui sont généralement acceptés et sa réaction trop répressive envers les fautifs déçoivent beaucoup de Canadiens et Canadiennes. Recourir au droit criminel pour promouvoir des objectifs qui ne recueillent plus l'appui de la majorité de la population ne fait que miner le respect des justiciables envers le droit. Les citoyens et citoyennes sont d'avis qu'il existe de meilleures façons de résoudre bon nombre de problèmes sociaux comme, par exemple, les

*Notre but est d'axer la réforme du droit sur les enjeux fondamentaux et de formuler des recommandations qui répondent directement aux questions de principes soulevées.*

questions de santé publique. Ils souhaitent que le droit aborde les conflits dans le cadre d'une justice réparatrice, plutôt que dans celui d'une justice répressive. Notre tâche consiste à mieux comprendre dans quelles circonstances et pour quelles raisons une approche axée sur le droit criminel, la santé publique, l'efficacité économique ou la guérison sociale, est plus appropriée pour relever les défis que pose la société moderne.

Au cours de l'année écoulée, nous avons entendu les Canadiens et Canadiennes affirmer à de nombreuses reprises qu'ils veulent un droit souple et réceptif qui ne soit ni bureaucratique ni légaliste. Beaucoup perçoivent un fossé entre leur conception de la justice sociale et la façon dont le législateur légifère. Le législateur tente habituellement de régler dans les moindres détails la vie de tous les jours. Il semble avoir oublié comment rédiger des lois qui créent un cadre général qui accorde aux justiciables la possibilité de choisir les règles qui leur permettent le mieux d'organiser leurs rapports réciproques. Notre objectif consiste à découvrir les types de règles, d'institutions et de procédures qui reconnaissent le mieux la capacité de tous et de toutes d'agir avec justice les uns

envers les autres et qui leur offrent les moyens d'y parvenir.

Nous avons beaucoup appris cette année au sujet de l'importance que les Canadiens et Canadiennes accordent à l'idée de la justice. Nous avons le sentiment d'avoir touché une corde sensible en exprimant notre volonté de poursuivre cet objectif par la recherche de nouvelles approches et de nouveaux concepts juridiques. Nous croyons que toute réforme en profondeur du droit commence et se termine par une volonté ferme d'accéder à un droit juste.

1998

**7 et 8 août**

Réunion des commissaires à  
Charlottetown.

**2 et 3 octobre**

Réunion des commissaires à London.

**17 octobre**

Table ronde sur la justice réparatrice  
à Toronto.

**6 novembre**

Réunion des commissaires à Ottawa.

**7 novembre**

Réunion des membres du Conseil  
consultatif à Ottawa.

**19 décembre**

Réunion des commissaires à Ottawa.

1999

**5 et 6 février**

Réunion des commissaires à  
Montréal.

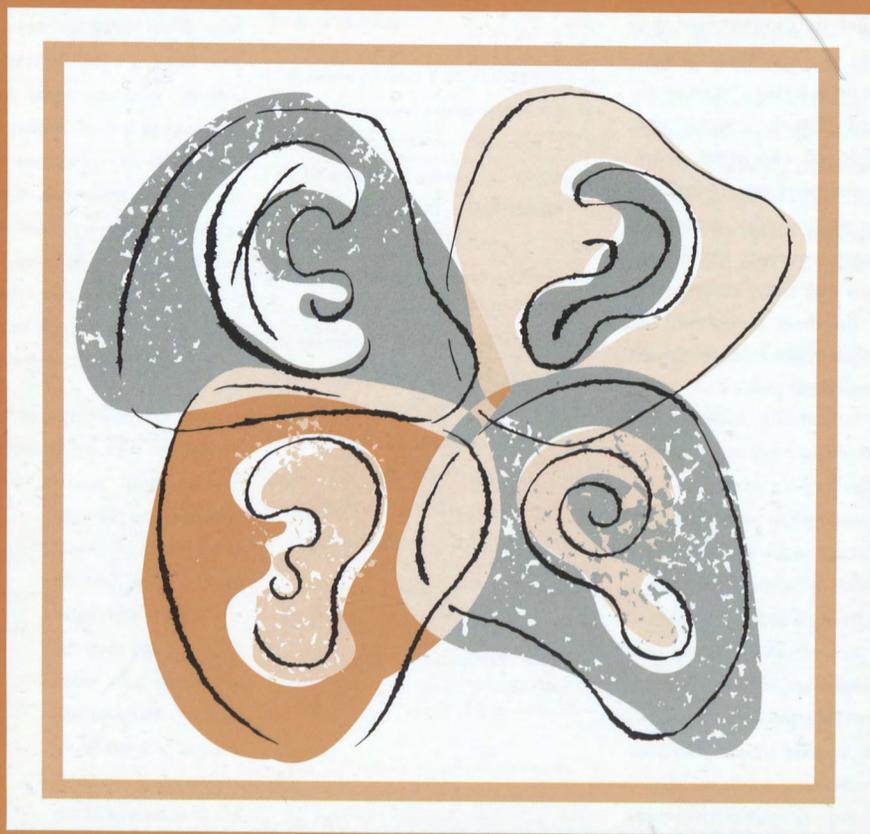
**18 et 19 mars**

Réunion des commissaires à Ottawa.

**20 mars**

Réunion des membres du Conseil  
consultatif à Ottawa.





## *Partager*

*La quête de la justice est l'affaire de chacun et chacune d'entre nous.*

*La justice ne  
saurait être la  
chasse gardée du  
législateur ou  
des tribunaux et  
elle n'est pas non  
plus l'apanage  
des avocats et  
des notaires.*

La quête de la justice est l'affaire de chacun et chacune d'entre nous. La justice ne saurait être la chasse gardée du législateur ou des tribunaux et elle n'est pas non plus l'apanage des avocats et des notaires. La recherche d'un droit plus juste appartient encore moins aux organismes officiels de réforme du droit. Dès le début de nos travaux, nous avons été à même de constater les divers lieux où la réforme du droit se réalise concrètement chaque jour.

La réforme du droit ne saurait non plus s'effectuer en vase clos, sans tenir compte du contexte social. L'avènement d'un système juridique juste dépend de la participation active des citoyens et citoyennes. Les idées et l'expérience des gens constituent la matière première à partir de laquelle on peut remodeler le droit. Le point de vue des justiciables en est le catalyseur. Au cours de l'année écoulée, nous avons consacré une bonne partie de nos énergies à trouver de meilleures

*Dès le début de nos travaux, nous avons été à même de constater les divers lieux où la réforme du droit se réalise concrètement chaque jour.*

façons de sonder les Canadiens et Canadiennes au sujet de leurs préoccupations, à recueillir leurs réactions à nos propositions et à répondre aux inquiétudes qu'ils ont formulées.

Les membres de notre Conseil consultatif ont joué un rôle capital à cet

égard. Ils ont suggéré des thèmes et des projets d'étude et ont proposé des idées et des méthodes permettant d'atteindre la population Canadienne. L'expérience que nous avons acquise à la suite du renvoi de la ministre sur les sévices contre les enfants placés en établissements nous a permis de mieux cerner des moyens de faire davantage participer le public à l'élaboration de nos projets et de nos recommandations. Par le biais de groupes, d'étude, de tables rondes, de consultations ciblées et par le recours à la technologie de pointe pour l'organisation de groupe de discussion en ligne, nous nous sommes efforcés d'augmenter notre capacité de recevoir des réponses et des réactions au sujet de notre travail.

Pour élargir la portée de nos consultations, nous nous sommes par ailleurs

associés à d'autres organismes qui se sont donnés pour tâche de redéfinir le droit. Leur contact nous ouvre l'accès à des réseaux encore plus étendus en vue de la promotion d'une réforme du droit créative. Certains de ces organismes ont reçu le mandat officiel d'améliorer le droit où se sont officiellement engagés à le faire. D'autres abordent la réforme du droit sous l'angle de la recherche ou de la définition de principes directeurs. D'autres encore sont motivés par leur intérêt personnel à l'égard d'un aspect particulier de nos travaux. Nous les considérons tous comme des associés qui ont à cœur, comme nous, de faire participer le plus grand nombre possible de personnes à un débat critique sur la réforme du droit.

*Les organismes de réforme du droit, le barreau, le notariat et la magistrature*

Les institutions officielles jouent un rôle déterminant dans la réforme du droit. En matière d'élaboration de politiques, la cohérence dépend de la collaboration et de la coordination entre les ministres de la Justice fédéral et provinciaux et leur agences. Nous avons joint nos efforts à ceux de la Conférence pour l'harmonisation des lois au Canada pour examiner comment le

*Pour élargir la portée de nos consultations, nous nous sommes par ailleurs associés à d'autres organismes qui se sont donnés pour tâche de redéfinir le droit.*





droit commercial fédéral pourrait s'harmoniser davantage avec le droit provincial. Grâce à la Fédération des agences de réforme du droit du Canada, nous avons également pu bénéficier de l'expérience et de la compétence de divers organismes provinciaux de réforme du droit. Nous publions, en collaboration avec l'Alberta Law Reform Institute, un recueil de communications données à l'occasion de conférences sur les nouvelles approches en matière de réforme du droit, sur les moyens d'échanger des études et des données et sur les façons possibles de mener des recherches juridiques en collaboration. De plus, nous sommes présentement en pourparlers avec le Law Institute de la Colombie-Britannique en vue de lancer un projet conjoint sur les réponses juridiques aux nouveaux modèles familiaux.

*Les consultations effectuées auprès des centres de recherche universitaires nous ont permis de recueillir les réactions stimulantes de ceux et celles qui poursuivent présentement des projets dans nos domaines de recherche.*

Nous considérons que le milieu juridique et les associations professionnelles d'avocats et de notaires constituent d'autres alliés indispensables en ce qui concerne la réforme du droit. Les communications que nous avons livrées lors d'assemblées annuelles et de conférences nous ont permis de

mieux cerner les préoccupations des juristes et de leur expliquer de quelle manière leur participation pouvait être utile à nos travaux. De concert avec l'Association du barreau Canadien, nous avons organisé deux conférences, dont l'une visait à donner suite aux recommandations de la Commission royale sur les peuples autochtones. Cette conférence bénéficiait également de l'appui du Barreau du Haut-Canada et de l'Indigenous Bar Association. En nous associant ainsi avec des associations professionnelles, nous pouvons mieux confronter nos recommandations aux

*Au cours de l'année écoulée, nous avons consacré une bonne partie de nos énergies à trouver de meilleures façons de sonder les Canadiens et Canadiennes au sujet de leurs préoccupations, à recueillir leurs réactions à nos propositions et à répondre aux inquiétudes qu'ils ont formulées.*

obstacles pratiques qui se dressent à l'établissements d'un système efficace, accessible et juste en matière de prestation de services juridiques.

Les juges et administrateurs qui sont appelés à interpréter et à appliquer les lois sont bien conscients des points de divergence du droit et de la justice. Notre participation à des colloques et à des conférences portant sur la formation des juges et des administrateurs nous permet de communiquer le fruit de nos recherches à ceux et celles qui sont chargés de comprendre et d'interpréter les lois dans un contexte social en constante évolution. Les points de vue qu'ils expriment nous stimulent à agir et constituent un terrain d'essai inestimable pour vérifier la justesse de nos recommandations. Le fait de pouvoir compter ainsi sur l'expérience et la compétence d'associés informels dans le cadre de nos recherches diminue les risques de formuler des recommandations qui s'avèreraient impraticables.

*Le milieu universitaire, les organismes de recherche stratégique et les groupes de défense de l'intérêt public*

Le milieu universitaire est très préoccupé par la problématique de la réforme du droit et par les moyens de la réaliser. Les projets que nous menons

en collaboration avec les facultés de droit, les départements de criminologie et les écoles d'administration publique nous permettent de bénéficier constamment des recherches de pointe sur le droit et la justice. Nous avons bénéficié des atouts des universités en matière de recherche multidisciplinaire en accordant des contrats de recherche et en organisant en collaboration des colloques et des tables rondes sur la violence familiale, l'avenir de la prestation des services juridiques, le harcèlement au travail et les commissions d'enquête. Les consultations effectuées auprès des centres de recherche universitaires nous ont permis de recueillir les réactions stimulantes de ceux et celles qui poursuivent présentement des projets dans nos domaines de recherche.

Les organismes de recherche stratégique nous ont également permis de créer un réseau de collaborateurs et collaboratrices. Nous avons récemment lancé un programme de recherche en collaboration avec le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada dans le but de financer des études multidisciplinaires sur nos thèmes de recherche, à raison d'un thème par année au cours des quatre prochaines années. Nous avons également pris l'initiative de conclure une alliance avec l'Association canadienne Droit et

*Les groupes de discussion en ligne qui ont débattu de la question de la violence faite aux enfants placés en établissements et de la justice réparatrice nous ont permis de mieux comprendre les enjeux et de dégager des pistes de solution.*

Société, l'Association canadienne des professeurs de droit et le Conseil des doyens et doyennes des facultés de droit du Canada en vue d'organiser un concours annuel de recherche multidisciplinaire sur un des nouveaux concepts juridiques dont nous préciserons le thème chaque année. Des rapports de recherche seront présentés lors de l'assemblée annuelle du Congrès des sciences sociales et humaines et un recueil des communications présentées sera publié chaque année, à l'automne.

Les organismes sans but lucratif ont produit de nombreuses études sur le droit et les institutions juridiques. Les projets que nous menons en collabora-

tion avec des organismes de recherche dont les intérêts recourent nos thèmes de recherche nous permettent de profiter d'études empiriques et de perspectives qui mûrissent depuis des années. De tels projets sont en cours avec l'Institut sur la gouvernance et les Réseaux canadiens de recherche en politiques publiques. De plus, notre collaboration avec des groupes de défense de l'intérêt public, comme l'Association nationale des centres d'amitié autochtones et le Conseil des églises pour la justice et la criminologie, nous aide à définir le cadre de nos recherches et à élargir le cercle de nos collaborateurs et collaboratrices.

#### *Signification populaire de la réforme du droit*

Les partenariats et les réseaux que nous créons sont des outils qui nous stimulent à apprendre de ceux et celles qui ont un point de vue nouveau à faire valoir. Ils contribuent à empêcher que la consultation ne devienne qu'une excuse pour convaincre autrui de la sagesse de son propre point de vue. Ils permettent de connaître sur le vif les véritables préoccupations de la population et de

*Les projets que nous menons en collaboration avec des organismes de recherche dont les intérêts recourent nos thèmes de recherche nous permettent de profiter d'études empiriques et de perspectives qui mûrissent depuis des années.*





s'assurer que l'on écoute divers points de vue avant d'arrêter une position. Au cours de l'année qui vient de s'écouler, nous avons essayé de nous associer avec des groupes et des individus afin de mieux donner suite aux idées exprimées par les personnes qui ont participé à nos groupes de discussion et à nos séances de consultation.

Notre projet sur les sévices contre les enfants placés en établissements nous a beaucoup appris. Des comités d'étude ont aidé à définir la forme et le contenu de notre recherche et de nos documents de travail et ont précisé l'orientation que devait prendre notre rapport à la ministre. Les groupes de discussion en ligne qui ont débattu de la question de la violence faite aux enfants placés en établissements et de la justice réparatrice nous

*Les partenariats et les réseaux que nous créons sont des outils qui nous stimulent à apprendre de ceux qui ont un point de vue nouveau à faire valoir.*

ont permis de mieux comprendre les enjeux et de dégager des pistes de solution. Les rencontres organisées avec des victimes et avec des groupes intéressés par le renvoi de la ministre pour diverses raisons nous ont amenés à entreprendre de nouvelles recherches et à reformuler certains de nos principes d'organisation.

Les Canadiens et Canadiennes ont chaleureusement répondu aux démarches que nous avons entreprises pour les associer à la réforme du droit. Notre site Web est fort populaire, et les consultations que nous avons menées dans le cadre du renvoi de la ministre démontrent que les citoyens et citoyennes ont des opinions réfléchies et nuancées au sujet du droit et de ses possibilités. Ils cherchent à obtenir des renseignements qui les aideront à prendre une part plus active à la réforme du droit, à saisir l'occasion qui leur est donnée

*Notre site Web est fort populaire, et les consultations que nous avons menées dans le cadre du renvoi de la ministre démontrent que les citoyens et citoyennes ont des opinions réfléchies et nuancées au sujet du droit et de ses possibilités.*

d'exprimer leur point de vue au sujet des valeurs qui leur tiennent à cœur et à sentir que leur participation est utile.

1998

#### **21 avril**

Communication à l'occasion d'une conférence sur l'indépendance judiciaire organisée par le Centre d'études constitutionnelles d'Edmonton.

#### **12 mai**

Communication à l'occasion d'une conférence sur le thème « Les valeurs d'un peuple à travers le contentieux » à Tel-Aviv, en Israël.

#### **27 mai**

Communication à l'occasion d'une conférence sur le thème « Transdisciplinarité et les nouvelles formes de connaissance » organisée par l'UNESCO, à Paris, en France.

#### **3 juin**

Organisation d'une table ronde lors de l'assemblée annuelle de l'Association canadienne des professeurs de droit, à Ottawa.

#### **23 juin**

Communication à l'occasion de la session de formation en langue seconde des juges fédéraux, à Halifax.

#### **14 août**

Participation à l'assemblée annuelle de la Conférence pour l'harmonisation des lois au Canada et de la Fédération des agences de réforme du droit du Canada, à Halifax.

1999

**22 août**

Parrainage d'une conférence internationale sur le droit de la faillite des particuliers, à Toronto.

**27 août**

Communication à l'occasion d'un colloque sur le règlement extrajudiciaire des différends à l'Osgoode Hall Law School, à Toronto.

**20 septembre**

Communication à l'occasion de la première assemblée générale annuelle de la Commission des lésions professionnelles, à Montréal.

**1er octobre**

Communication à l'occasion du séminaire annuel des juges de la Cour fédérale, à Sainte-Adèle.

**28 au 31 octobre**

Parrainage de la 12e conférence nationale annuelle sur la médiation, tenue à Saskatoon.

**1er novembre**

Communication lors de l'assemblée annuelle du British Columbia Council of Administrative Tribunals, à Vancouver.

**3 au 5 novembre**

Parrainage d'une conférence sur l'autonomie gouvernementale en milieu urbain par les autochtones, tenue à Winnipeg.

**19 et 20 novembre**

Parrainage d'une conférence sur le harcèlement au travail, tenue à London.

**15 et 16 janvier**

Parrainage d'une conférence sur l'avenir des professions juridiques à la faculté de droit, à Windsor.

**20 janvier**

Communication lors de la conférence sur la déjudiciarisation organisée par la Chambre des notaires du Québec et la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec, à Montréal.

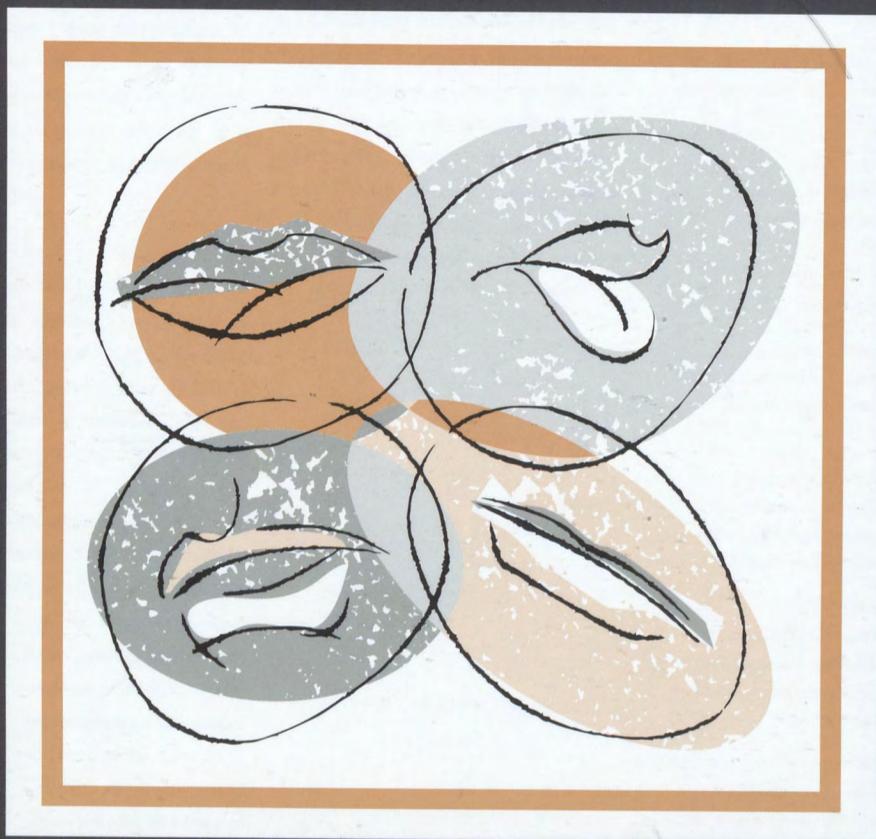
**9 février**

Communication devant la sous-section du droit administratif et constitutionnel de la division du Québec de l'Association du barreau canadien, à Montréal.

**14 février**

Communication lors d'une conférence sur les enquêtes publiques organisée conjointement par la Commission et l'Université Queen's, à Kingston.





## *Exprimer*

*La promotion d'un droit plus juste et accessible constitue un des aspects fondamentaux de notre mandat.*

La promotion d'un droit plus juste et accessible constitue un des aspects fondamentaux de notre mandat. La réforme du droit ne porte pas uniquement sur la correction technique de règles désuètes. Elle vise également à reconnaître l'évolution de la société et de l'économie et à réagir en conséquence. Il s'ensuit que le fond et la forme de nos rapports et de nos recommandations devraient être étroitement liés.

Proposer des modifications aux lois n'est qu'un moyen parmi d'autres de renouveler et d'améliorer le droit. La présentation de mémoires à des comités parlementaires en est un autre. Certes, il est difficile pour le Parlement, lorsque son ordre du jour est chargé, de répondre par des mesures législatives à nos suggestions et recommandations. À cet égard, nous avons aussi tenté d'intéresser les Canadiens et Canadiennes à des projets portant sur les prémisses du droit, ainsi que sur ses possibilités.

Les écrits — qu'il s'agisse d'études préliminaires, de recueils de textes, de documents de travail ou de rapports — constituent un outil précieux par lequel nous cherchons à favoriser la réflexion sur la réforme du droit. Nous utilisons les bandes audio et vidéo pour souligner l'importance que nous accordons à la participation du public.

*La réforme du droit ne porte pas uniquement sur la correction technique de règles désuètes. Elle vise également à reconnaître l'évolution de la société et de l'économie et à réagir en conséquence.*

Les discussions en ligne, les documentaires, les revues, magazines et brochures peuvent s'avérer des outils utiles pour promouvoir la réforme du droit par d'autres voies que l'adoption de mesures législatives. L'article vedette que nous publions chaque mois sur notre site Web vise à établir un lien entre les enjeux de la réforme du droit et les réalités quotidiennes. Les commissions royales d'enquête ont démontré la réussite des moyens ainsi utilisés pour faire participer les citoyens et citoyennes aux divers débats sur les politiques juridiques et la réforme du droit, surtout lorsque la justice sociale est l'enjeu fondamental.

#### *Renvoi de la ministre*

Au cours de l'année qui vient de s'écouler, nous avons consacré une bonne partie de nos énergies au renvoi de la ministre sur les mauvais traitements qui ont été infligés dans le passé aux enfants placés en établissements. On nous a demandé d'examiner divers moyens de réagir aux révélations qui ont été faites et d'évaluer les forces et les faiblesses des différents modes de réparation. À la suite des discussions échangées avec des fonctionnaires, des victimes et des leaders autochtones, nous avons entrepris huit études en vue de faire enquête sur les voies de recours et l'état actuel de la question, l'expérience vécue en la matière au Canada et ailleurs et les besoins des victimes de violence.

Pour nous aider dans notre travail, nous avons créé deux comités d'étude, dont l'un s'est expressément vu confier la tâche d'examiner la question des pensionnats pour enfants autochtones. Les résultats de ces études ont été colligés dans un document de discussion qui a été rendu public en décembre et qui aborde par ailleurs diverses questions de

*Les écrits — qu'il s'agisse d'études préliminaires, de recueils de textes, de documents de travail ou de rapports — constituent un outil précieux par lequel nous cherchons à favoriser la réflexion sur la réforme du droit.*





principe. On peut se procurer la version sonore de ce document de discussion, qui est également accessible sur notre site Web. Le sommaire de ce document de discussion a été traduit en trois langues autochtones et une version en braille a également été réalisée. Ce document de discussion nous a donné l'occasion d'organiser plusieurs rencontres, tables rondes et colloques pour recueillir les réactions des intéressés. Nous avons tenu des consultations spéciales auprès de personnes sourdes et avons mis sur pied deux groupes de discussion en ligne. Un rapport final sera remis à la ministre au début de l'automne 1999, ainsi qu'une bande vidéo résumant certaines de nos principales conclusions et recommandations.

Parmi les précieuses leçons que nous avons tirées de cette expérience, mentionnons l'utilisation efficace des comités d'étude, des documents d'information, des documents de discussion, des consultations en direct et de l'Internet pour faire participer les Canadiens et Canadiennes à nos travaux.

Premier projet de recherche fondamentale. Parmi les précieuses leçons que nous avons tirées de cette expérience, mentionnons l'utilisation efficace des comités d'étude, des documents d'information, des documents de discussion, des consultations en direct et de l'Internet pour faire

participer les Canadiens et Canadiennes à nos travaux. Nous sommes en train d'intégrer ces leçons à nos autres activités de recherche.

#### *Plan stratégique*

Des projets sont maintenant en cours relativement à chacun de nos quatre thèmes stratégiques. Au fur et à mesure que des études préliminaires seront disponibles, nous projetons de produire des documents qui synthétiseront un plus grand nombre d'idées générales et qui feront ressortir les liens étroits qui existent entre les projets abordés dans chaque programme de recherche. En bout de ligne, notre objectif est de publier un recueil de documents portant sur les façons dont le droit peut favoriser des rapports personnels, sociaux, économiques et de gouvernance plus justes.

*Nous avons lancé un projet initial qui visait à déterminer si les conceptions actuelles des rapports familiaux répondent aux besoins d'une société de plus en plus diversifiée.*

#### *Rapports personnels*

L'idée maîtresse du thème des rapports personnels consiste à examiner comment le droit conçoit et régit les rapports étroits de dépendance et d'interdépendance. Nous avons lancé un projet initial qui visait à déterminer si les conceptions actuelles des rapports familiaux répondent aux besoins d'une société de plus en plus diversifiée. Nous examinons également les rapports entre les personnes âgées et les personnes de qui elles dépendent en vue d'évaluer dans quelle mesure le droit réussit à corriger un déséquilibre de rapport de forces qui peut conduire à la violence et à l'exploitation. Nous envisageons d'entreprendre des projets portant sur les rapports juridiques comme ceux qui existent entre l'immigrant et son répondant ou le professionnel et son client. Dans chacun de ces cas, la question qui se pose est celle de savoir si le droit contribue à rétablir l'équilibre des forces en présence en faveur de la justice, ou s'il favorise ou légitime les occasions d'exploitation. Parmi les leçons que nous espérons tirer de ces études, mentionnons une meilleure compréhension de la façon dont le droit peut être structuré, tant

*Nous envisageons d'entreprendre des projets portant sur les rapports juridiques comme ceux qui existent entre l'immigrant et son répondant ou le professionnel et son client.*

sur le plan des principes que sur celui de ses modalités d'application, le tout en vue d'adopter des mesures d'intérêt public qui visent la justice dans les rapports personnels.

#### *Rapports sociaux*

Lors de l'élaboration du thème des rapports sociaux, nous avons dans un premier temps choisi d'examiner le concept de la justice réparatrice. Quelles sont les idées fondamentales qui sont associées à ce concept et comment peut-on les comparer aux notions juridiques traditionnelles de justice rétributive et de justice distributive ? À l'automne, nous avons publié un document de travail et nous avons organisé une table ronde dans le but d'examiner à fond la possibilité de retenir ce concept à titre de mode de règlement des différends dans les cas où le maintien de relations multipartites et de relations intergroupes constitue une valeur fondamentale.

*La Commission du droit de  
Canada a la chance unique de  
faire preuve de créativité dans  
l'accomplissement de la mission  
que lui confie la loi. Nous  
n'avons pas l'intention de  
laisser échapper cette chance.*

que nous espérons tirer de ce projet nous permettront de déterminer si la société a accordé trop d'importance à

*Généralement parlant,  
la question qui se pose  
avec le plus d'acuité  
est celle de savoir si le  
droit du XXe siècle  
a perdu sa capacité  
normative et s'il  
ne se contente plus  
de donner de grandes  
orientations adminis-  
tratives dont il laisse  
aux bureaucrates le  
soin de préciser les  
modalités d'application.*

un mode de règlement des différends et à une façon de structurer les droits qui exacerbent les conflits dans les rapports sociaux au lieu de les atténuer.

#### *Rapports économiques*

Le thème des rapports économiques a donné naissance à trois projets de recherche. Le premier visait à déterminer les circonstances qui militeraient en faveur de l'adoption de politiques telles que la résistance aux changements sociaux et économiques,

l'indemnisation des victimes, voire même la facilitation du changement par le biais d'un cadre réglementaire favorisant les opérations commerciales. Une analyse générale de ces choix est présentement en cours. Nous parrainons également un projet visant à examiner l'opportunité de créer un régime des sûretés fédérales pour faciliter l'harmonisation du droit provincial et du droit fédéral. Un objectif complémentaire a été de parrainer une étude préliminaire portant sur les façons dont le droit criminel crée des occasions de développement économique pour le crime organisé par le biais de règles inconsidérées ou inapplicables qui ne recueillent plus, en pratique, l'appui du public. Nous espérons que ces études nous permettront de mieux comprendre comment le droit devrait concilier l'efficacité économique et la justice sociale, dans une société complexe et moderne.

#### *Rapports de gouvernance*

L'objectif du thème des rapports de gouvernance était d'examiner des façons d'améliorer la capacité des citoyens et citoyennes de participer aux processus de prise de décisions tant dans le secteur public que dans le secteur privé. Dans le cadre du projet de recherche initial que nous avons entrepris, nous nous sommes demandés si le concept d'agence des citoyens



rapports sociaux 1998-99



et citoyennes pouvait nous aider à organiser notre recherche sous ce thème. Généralement parlant, la question qui se pose avec le plus d'acuité est celle de savoir si le droit du XXI<sup>e</sup> siècle a perdu sa capacité normative et s'il ne se contente plus de donner de grandes orientations administratives dont il laisse aux bureaucrates le soin de préciser les modalités d'application. Dans le cadre d'un autre projet, nous examinons les moyens par lesquels nous veillons à ce que les recherches médicales soient menées conformément à certains principes éthiques. Nous évaluons la mesure dans laquelle les nombreux cadres réglementaires qui existent présentement tant dans le secteur public que dans le secteur privé assurent un régime de gouvernance cohérent. Nous participons également à des recherches qui ont pour objectif de trouver des moyens de faire davantage participer les jeunes autochtones à l'exercice du pouvoir en milieu urbain, et nous accordons notre appui à une étude qui vise à déterminer ce que les gouvernements peuvent apprendre du secteur privé et du monde du bénévolat au sujet des façons de reconnaître et de gérer la diversité culturelle au sein des organismes pancanadiens. La question plus générale qui se pose est celle de savoir jusqu'à quel point le droit offre

*L'essentiel de  
nos travaux a porté  
cette année sur  
la conception d'idées,  
de recherches et  
d'études en rapport  
avec le renvoi de la  
ministre et avec notre  
plan stratégique.*

présentement des choix véritables aux gens en ce qui concerne leur vie et dans quelle mesure il leur permet de participer de façon constructive à l'élaboration de régimes de gouvernance dans le cadre desquels ces choix s'exercent.

*Autres projets et activités*

L'essentiel de nos travaux a porté cette année sur la conception d'idées, de recherches et d'études en rapport avec le renvoi de la ministre et avec notre plan stratégique. Nous avons par ailleurs organisé d'autres conférences et tables rondes — sur la prestation des services juridiques, le harcèlement au travail, le suivi à donner aux recommandations de la Commission royale d'enquête sur les peuples autochtones et sur les enquêtes publiques — dans le but d'y puiser d'autres thèmes sur les rapports entre le droit et la justice.

La Commission du droit du Canada a la chance unique de faire preuve de créativité dans l'accomplissement de la mission que lui confie la loi. Nous n'avons pas l'intention de laisser échapper cette chance. Pour ce faire, nous envisageons d'entreprendre des activités de recherche innovatrices, d'explorer de nouvelles méthodes de réforme du droit, de proposer des points de vue et des solutions inusités pour répondre aux énigmes juridiques contemporaines et de recourir à une foule de méthodes pour publiciser et faire connaître nos études, nos recherches et nos rapports. C'est là un aspect essentiel de notre réponse au mandat qui nous est confié dans le préambule de la *Loi sur la Commission du droit du Canada*, qui nous invite à encourager la participation de tous et de toutes à nos travaux et à nous assurer que les résultats de ceux-ci soient accessibles et intelligibles. Un des aspects essentiels de nos activités de recherche au cours de l'année écoulée a été d'associer les Canadiens et Canadiennes à notre quête d'un droit plus juste.

1998

**17 et 18 juillet**

Commités d'étude sur les sévices contre les enfants placés en établissements, à Ottawa.

**25 et 26 septembre**

Commités d'étude sur les sévices contre les enfants placés en établissements, à Hull.

**6 et 7 octobre**

Séance de rétroaction au sujet des sévices contre les enfants placés en établissements avec des représentants de la communauté autochtone, au lac Alkali.

1999

**22 au 24 janvier**

Commités d'étude sur les sévices contre les enfants placés en établissements, à Hull.

**4 février**

Séance de rétroaction avec des étudiants de l'Université McGill au sujet des sévices contre les enfants placés en établissements, à Montréal.

**19 février**

Séance de rétroaction avec des membres du barreau des Territoires du Nord-ouest au sujet des sévices contre les enfants placés en établissements, à Yellowknife.

**22 février**

Séance de rétroaction avec des membres de la Ligue pour le bien-être de l'enfance au sujet des sévices contre les enfants placés en établissements, à Victoria.

**26 février**

Participation à l'assemblée des Traditional Indigenous Healers, à Vancouver.

**3 mars**

Séance de rétroaction sur les sévices contre les enfants placés en établissements à l'Aboriginal Ganootamag Justice Services Centre de Winnipeg.

**4 mars**

Séance de rétroaction sur les sévices contre les enfants placés en établissements avec des représentants de divers organismes religieux, à Toronto.

**5 au 7 mars**

Séance de rétroaction adaptée sur les sévices contre les enfants placés en établissements avec des membres de la communauté sourde, à Vancouver.

**17 mars**

Séance de rétroaction sur les sévices contre les enfants placés en établissements avec des représentants de divers organismes religieux, à Ottawa.





*Commissaires*

*Roderick A. Macdonald*

*Gwen M. Boniface*

*Nathalie Des Rosiers*

*Alan G. Buchanan*

*Stephen Owen, c.r.*

*Commission du droit du Canada*  
*État des résultats d'exploitation*  
*Exercice clos le 31 mars 1999*  
*(en dollars)*

	<u>1999</u>	<u>1998</u> (9 mois)
<b>Dépenses</b>		
Services professionnels et spéciaux	966,539	286,901
Traitements et régimes d'avantages sociaux des employés	591,323	249,439 <sup>(1)</sup>
Voyages, communications et publications	398,055	102,452
Réunions des commissaires et de la Commission	363,098	60,036
Loyer	65,626	39,506
Approvisionnement, fournitures et équipement	47,402	314,520
Conseil consultatif	35,574	56,957
Location, réparation, entretien d'équipement et frais d'aménagement	27,315	72,054
Autres	12,511	5,826
Formation, conférences et frais d'adhésion	8,725	13,731
	<u>2,516,167</u>	<u>1,201,422</u>
<b>Total des dépenses</b>		
<b>Recettes non fiscales</b>		
Recouvrement de dépenses d'exercices antérieurs	2,214	—
	<u>2,513,953</u>	<u>1,201,422 <sup>(1)</sup></u>
<b>Coût net d'exploitation</b>		

<sup>(1)</sup> Modification de l'état des résultats d'exploitation conformément aux Comptes publics du Canada de 1997-1998

Les notes ci-jointes font partie intégrante de cet état.





## NOTES SUR L'ÉTAT DES RÉSULTATS D'EXPLOITATION

Exercice clos le 31 mars 1999

### 1. Autorisation et activité

La Commission du droit du Canada tire son mandat de la *Loi sur la Commission du droit du Canada*, qui est entrée en vigueur en 1997.

Les dépenses de la Commission sont financées au moyen d'un crédit parlementaire annuel.

### 2. Principales conventions comptables

L'état des résultats d'exploitation a été dressé conformément aux exigences et aux normes de présentation établies par le Receveur général du Canada. Les principales conventions comptables sont les suivantes :

#### a) Comptabilisation des dépenses

Tous les produits reçus ou services dispensés jusqu'au 31 mars 1999 sont comptabilisés, conformément aux règles gouvernementales relatives aux créditeurs à la fin de l'exercice (CAFE).

#### b) Achat d'immobilisations

Les immobilisations sont imputées aux dépenses de fonctionnement l'année de leur acquisition.

#### c) Services fournis gratuitement par des ministères

La valeur des services fournis gratuitement par des ministères est comprise dans les dépenses de fonctionnement et représente principalement les coûts liés à la location des locaux et à la contribution aux régimes d'assurance des employé(e)s.

<b>Crédits parlementaires</b>	<u>1999</u>	<u>1998</u>
	\$	\$ (9 mois)
Commission du droit du Canada – crédit 35	2,791,000	1,836,917
Budget supplémentaire des dépenses (B)	<u>124,493</u>	—
	2,915,493	1,836,917
Fonds non utilisés	<u>648,867</u>	672,465 <sup>(1)</sup>
	2,266,626	1,164,452
Plus : Contributions obligatoires aux régimes d'avantages sociaux des employé(e)s	<u>149,000</u>	36,970
<b>Total des crédits utilisés</b>	<u>2,415,626</u>	1,201,422
Plus : Services fournis gratuitement par d'autres ministères	100,541	—
Moins : Recettes non fiscales	2,214	—
<b>Coût net d'exploitation</b>	<u><u>2,513,953</u></u>	<u><u>1,201,422</u></u> <sup>(1)</sup>

<sup>(1)</sup> Modification de l'état des résultats d'exploitation conformément aux Comptes publics du Canada de 1997-1998



## Publications

- 1) **Commission du droit du Canada :**  
Établir la rémunération des juges –  
Perspectives multidisciplinaires  
(mars 1999)
- 2) **Commission du droit du Canada :**  
Renvoi de la ministre sur les sévices  
contre les enfants placés en établisse-  
ments — Document de discussion  
(décembre 1998)
- 3) **Commission du droit du Canada :**  
Les sévices contre les enfants placés en  
établissements — Rapport provisoire  
(février 1998)
- 4) **Commission du droit du Canada :**  
Budget des dépenses 1999-2000 –  
Rapport sur les plans et les priorités  
(mars 1999)
- 5) **Commission du droit du Canada :**  
Rapport sur le rendement (octobre 1998)
- 6) **Commission du droit du Canada :**  
Rapport annuel 1997-1998
- 7) **Commission du droit du Canada :**  
Budget des dépenses 1998-1999 —  
Rapport sur les plans et les priorités  
(mars 1998)
- 8) **Commission du droit du Canada :**  
Plan stratégique (décembre 1997)
- 9) **Commission du droit du Canada :**  
Points saillants (novembre 1997)

### Publications de recherche externes

- 1) **La justice réparatrice –  
Cadre de réflexion**  
par Jennifer Llewellyn et Robert Howse
- 2) **La violence faite aux enfants  
en milieu institutionnel  
au Canada**  
par Ronda Bessner
- 3) **Besoins et attentes en matière  
de réparation pour les sévices  
commis contre les enfants  
placés dans les pensionnats  
pour enfants autochtones**  
par SAGE
- 4) **Étude des besoins des victimes  
de sévices en établissements**  
par l'Institute for Human Resource  
Development
- 5) **Une perspective internationale :  
revue et analyse des approches  
de certains pays à l'égard  
des sévices systématiques  
commis en établissements  
dans le passé**  
par Mark Gannage

### Publications électroniques

Nous vous invitons à visiter notre  
site Web à l'adresse suivante :  
**www.cdc.gc.ca** où vous trouverez  
également des articles sur le droit et  
la vie rédigés par Roderick  
Macdonald, ainsi que des discours et  
d'autres renseignements sur les  
travaux de la Commission du droit  
du Canada et les exposés suivants :

- 1) **Les encanteurs, les chaînes,  
les papes et les juges** (avril 1998)
- 2) **L'intégrité des institutions**  
(mai 1998)
- 3) **La transdisciplinarité** (mai 1998)
- 4) **Le son de la responsabilisation :  
Vers des tribunaux harmonieux**  
(juin 1998)
- 5) **Grotius, Gandhi et la gouvernance**  
(juin 1998)
- 6) **Du droit implicite et de sa  
pratique** (août 1998)
- 7) **La dynamique changeante du  
droit administratif et de sa  
pratique** (septembre 1998)
- 8) **En quête de droit** (octobre 1998)
- 9) **L'agencement de la réforme  
du droit** (octobre 1998)
- 10) **Mesure pour mesure –  
Vérification et responsabilisation**  
(novembre 1998)
- 11) **Le droit pédagogue** (janvier 1999)
- 12) **Peut-on réformer le droit sans  
réformer les juristes ?**  
(février 1999)
- 13) **Questionner les enquêtes**  
(février 1999)



## Remerciements

Au cours de l'année écoulée, beaucoup de personnes ont contribué à faciliter les travaux de la **Commission du droit du Canada**. Nous tenons en particulier à remercier les personnes suivantes :

**L'honorable A. Anne McLellan**,  
ministre de la Justice et procureur  
général du Canada

**Morris Rosenberg**,  
sous-ministre de la Justice et procureur  
général adjoint du Canada

**Ruth Naylor**,  
avocate au ministère de la Justice

**Daniel Poulin et Chantal  
Lefebvre**, webmestres

**Valerie Steeves**,  
consultante en Internet

**Gilles Tremblay**,  
commis de la gestion des dossiers

Le personnel de soutien de la Commission  
canadienne des droits de la personne

La Commission est également  
redevable aux personnes suivantes  
pour leurs recherches :

**Salim Fakirani**, stagiaire

**Harry Gousopoulos**, participant au  
programme d'enseignement coopératif

**Hélène Sioui-Trudel**, étudiante

**Pascale Boulay**, étudiante

**Laverne Jacobs**, étudiante

**Goldie Shea**, recherchiste pigiste

### Commission du droit du Canada

473, rue Albert, bureau 1100  
Ottawa (Ontario)  
K1A 0H8

Téléphone : (613) 946-8980  
Télécopieur : (613) 946-8988  
ATS : (613) 954-6950  
Courriel : [info@cdc.gc.ca](mailto:info@cdc.gc.ca)  
Site Web : [www.cdc.gc.ca](http://www.cdc.gc.ca)

**Canada**

©Ministre des Travaux publics et des Services  
gouvernementaux du Canada 1999  
Numéro ISBN 0-662-64302-X  
Numéro de catalogue JL 1-1/1999

